

Saintes , le 19 novembre 2018

Le Principal

Aux parents d'élèves des élèves de 5D

Madame, Monsieur,

Un séjour dans l'île de Ré dans le cadre d'un projet pédagogique est envisagé pour les élèves de 5^{ème} D (28 élèves). Il se déroulera du **lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019**.

Le transport se fera par BUS. L'hébergement en pension complète se fera au centre VAD à La Couarde-sur-Mer.

Activités principales sur place : ce programme est prévisionnel (*le programme définitif vous sera précisé ultérieurement*)

Visite de l'écomusée du marais salant à Loix

Animation par la LPO sur la biodiversité de la réserve naturelle de Lilleau des Niges et visite du musée de la maison du Fier

Animation sur la protection de l'environnement

Découverte de Saint-Martin et du musée Ernest Cognacq

Activités sportives : Vélos et activités nautiques au centre nautique du Goisil

Animation d'astronomie

Visite d'une huître à Ars-en-Ré

Phare des Baleines

Les principaux objectifs pédagogiques de ce séjour sont de découvrir l'environnement, le patrimoine historique et culturel de l'île de Ré, pratiquer des activités physiques, vivre ensemble.

INDISPENSABLE pour participer au séjour :

- Fournir un **brevet de natation** ou l'**attestation du savoir-nager** passé en 6^{ème} en EPS
- **Savoir faire du vélo** (seul moyen de transport pendant le séjour !)

PUBLIC : ce séjour est ouvert en priorité aux élèves de 5^{ème} D.

➡ **Les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir.** Nous estimons en effet que si nous ne parvenons pas à obtenir de certains élèves le respect des règles de vie élémentaires dans le cadre scolaire, il serait irresponsable de prendre le risque de les emmener en séjour et de compromettre la sécurité de tous.

➡ La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.

➡ Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

ASPPECT FINANCIER :

- La participation qui restera à la charge des familles n'excèdera pas 240€. Les chèques vacances seront acceptés.
- Il sera possible de régler en deux fois (exceptionnellement, selon un paiement plus échelonné à établir avec le service gestion du collège).
- Il ne sera pas possible de régler en une fois car si le prix était moins important que prévu, la procédure de remboursement serait trop complexe.
- Une aide financière (aide départementale ou/et fonds social) sera possible dans certains cas très ciblés. Pour en bénéficier, il faudra demander les dossiers au secrétariat de gestion du collège et les rendre, rapidement, avec les pièces justificatives indiquées.
- Conformément au règlement intérieur, des remises sur les factures de restaurant scolaire et d'internat sont automatiquement effectuées, au prorata du nombre de jours d'absence liées aux voyages scolaires.

- Si le nombre d'élèves inscrits est insuffisant, nous devons annuler le séjour car l'équilibre financier ne sera pas atteint.

Les élèves qui souhaitent participer doivent **donner le coupon-réponse de bas de page suivante à Mme Estrade avant le 28 novembre 2018 délai de rigueur.**
Passé ce délai, ils seront inscrits sur une liste d'attente.

Un autre courrier, qui permettra l'inscription définitive (à laquelle devra être joint le 1^{er} règlement) vous sera communiqué en temps utile et une **réunion** où vous seront données les dernières informations pratiques aura lieu avant le départ aura lieu. Les professeurs organisateur et accompagnateurs seront présents et répondront à vos questions.

LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST SOUHAITABLE

Le tableau ci-dessous indique la liste des documents qui devront être fournis à Mme Estrade en temps voulu, ce qui vous permet d'anticiper la demande des documents les plus longs à obtenir

Pièces nécessaires au voyage	Conditions d'obtention	Délai d'obtention
Attestation d'assurance scolaire <i>(ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'auraient pas fait)</i>	A demander à votre compagnie d'assurance	Quelques jours
Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif	A remettre avec le 1^{er} chèque afin de confirmer l'inscription	
Autorisation de droit à l'image	Ces documents seront donnés aux élèves par leur professeur de SVT en temps voulu et devront être ramenés pour la date indiquée à ce moment. Ils seront téléchargeables sur le site du collège.	
Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par l'infirmière qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année		

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
Rémy PLUYAUT


NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillié : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

✂ _____
Je soussigné NOM : Prénom : Classe : 5ème Tél :

responsable légal de l'élève : Signature

désire que mon enfant participe au séjour dans l'île de Ré et m'engage à régler ma participation OUI NON
Si oui, réglerai le séjour en deux fois.
 demanderai à régler selon un autre échelonnement (à voir avec le service gestion)